

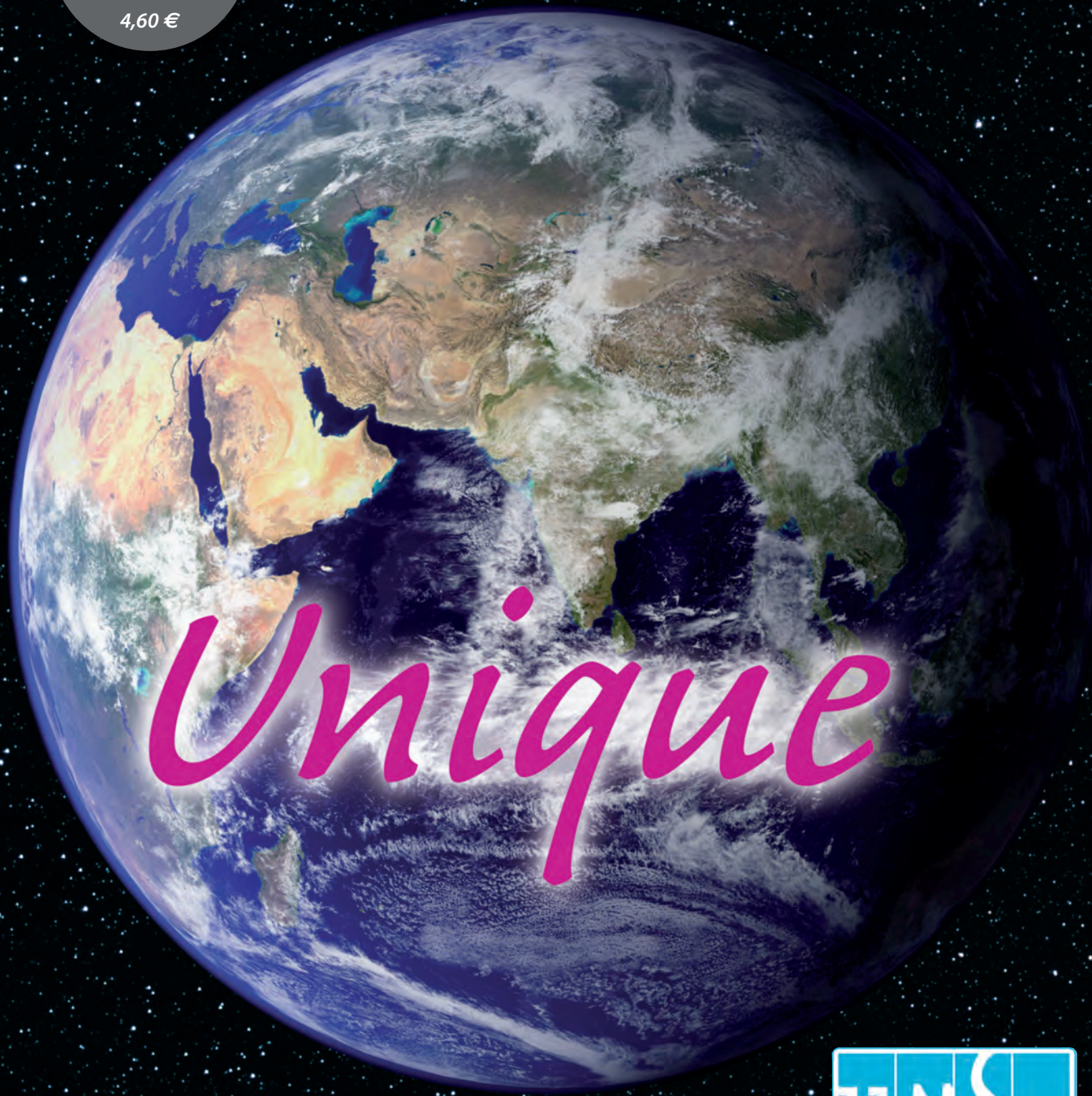
l'éduc'mag

LE MAGAZINE DE L'UNSA ÉDUCATION

septembre 2015

144

4,60 €



CPPAP N° 07135 06569 l'Enseignement Public

La **fédération UNSA** des **métiers** de l'**Éducation**, de la **Recherche** et de la **Culture**

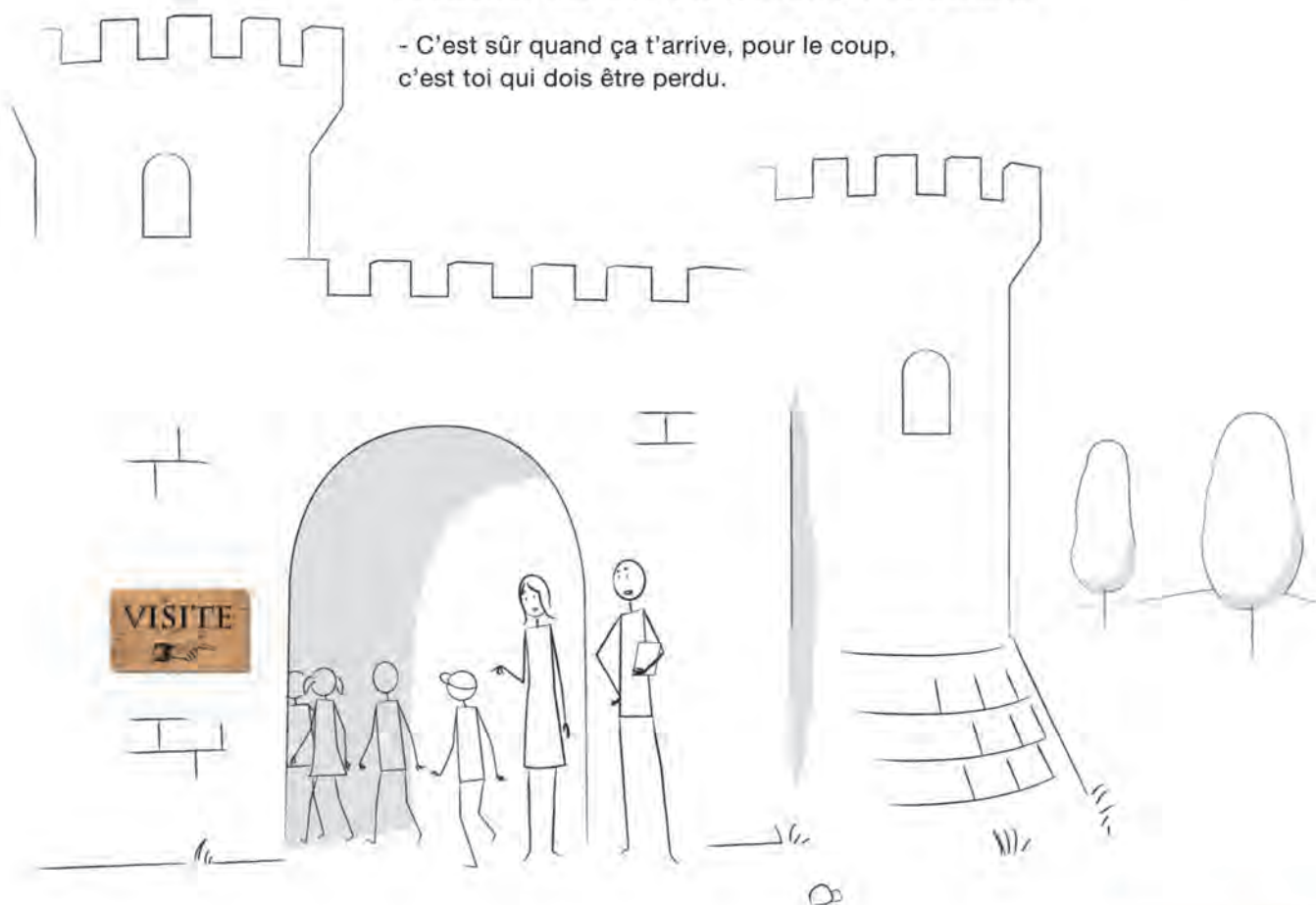


Plus forts ensemble !

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.
- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.
- Pourquoi ?
- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas, ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.
- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup, c'est toi qui dois être perdu.



Offre Métiers de l'Éducation : **39€** par an.

L'offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels. Elle garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.
Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant

édito

L'urgence à agir

Directeur de la rédaction
Laurent Escure

Directeur de la publication
Fabrice Coquelin

Rédacteur en Chef
Christophe Guillet

ont participé à ce numéro :
**Denis Adam, Claudie Allaire,
Karine Autissier, Alain Bernat,
Fabrice Coquelin, Samy Driss,
Françoise Ducroquet,
Laurent Escure, Céline Faurand,
Florent Galy, Christophe Guillet,
Yannick Lavesque,
Frédéric Marchand,
Emmanuel Margerildon,
Morgane Verviers.**

Conception
Voici des fruits des fleurs

Réalisation
Yellowstone-design

Publicité
Anat Régie • 01 43 12 38 15
Impression
Imprimerie IPS

Pour les personnes souhaitant
s'abonner, le prix du numéro
est de 4,60 €, l'abonnement
annuel de 18,40 €.

C.P.A.P.
0713 5 06569

Dépôt légal
septembre 2015



UNSA ÉDUCATION
87^{bis}, AVENUE GEORGES GOSNAT
94853 IVRY-SUR-SEINE CÉDEX
TEL. : **01 56 20 29 50**
FAX : **01 56 20 29 89**
national@unsa-education.org

unsa-education.com



Nous n'avons qu'une seule Terre. Pourtant et depuis 20 ans qu'il est mesuré, le « jour du dépassement » ne cesse d'être plus précoce. En 2015, c'est le 13 août que nous avons consommé plus que ce que notre planète produit, en une année, de ressources naturelles renouvelables. Reculant de trois jours par an en moyenne, cette date tombait en septembre il y a 10 ans et en novembre au début des années 70, montrant l'accélération du phénomène d'épuisement de la planète qui est en cours ces dernières décennies.

Lorsque l'on ajoute à cela le réchauffement climatique lié aux activités d'une humanité qui a multiplié par 4 sa population en un siècle, l'urgence à agir n'est plus à démontrer. D'autant que ce bouleversement environnemental est doublé d'un basculement technologique sans précédent qui pousse notre monde à se réinventer. Au regard de ces enjeux, la COP21 ne peut être, ni un échec ni une conférence comme une autre. Elle doit fixer des objectifs contraignants qui permettront que notre écosystème reste viable pour l'espèce humaine.

Il s'agira de permettre à l'humanité de (sur)vivre et de conserver un niveau d'activité permettant d'envisager de nouveaux progrès sur le plan économique, mais aussi de nouvelles ambitions sur le plan social et démocratique. Ces deux notions, souvent oubliées, sont pourtant, depuis la conférence de Rio en 1992, au cœur de la démarche du développement durable. Et si l'urgence à agir sur le plan environnemental entre peu à peu dans les consciences, l'urgence à construire une société plus solidaire peine à être prise avec le même sérieux. Si ce sont pour l'heure les intérêts économiques qui poussent au changement, à l'UNSA Éducation nous nous battons pour que ne soit pas esquivé le respect des droits humains fondamentaux.

Laurent Escure

Secrétaire général
de l'UNSA Éducation
@LaurentEscure



Retrouvez les éditoriaux de Laurent Escure sur unsa-education.com



l'éduc'mag n° 144 - septembre 2015

3

Sommaire

Cent quarante quatre

144

6-7 • **Brèves** d'actu

10 • **Plus forts ensemble :**
c'est la rentrée, j'adhère !

12-13 • **UNSA** : emploi et transition énergétique.

16-17 • **Bacheliers en attente.**

18-19 • **Réforme territoriale :**
les services de l'État reconfigurés.

20 • **Des propositions concrètes**
pour les fonctionnaires !

23 • **Accord « non titulaire » :** *le dispositif d'accès
à la titularisation prolongé de deux ans.*

24 • **L'EMC** : un projet collectif.

26-27 • **Rentrée solidaire 2015** au Mali.

28-29 • **4 questions à Philippe Watrelot.**



Salon européen de l'Éducation 2015



Salon européen de l'Éducation dans le carré consacré aux syndicats. Nous accueillerons les étudiants et collègues pour répondre à leurs questions, les informer sur leurs carrières et les mettre en relation avec les syndicats concernés.

www.salon-education.org

Du 19 au 22 novembre 2015, porte de Versailles à Paris, des militants de l'UNSA Éducation seront présents au

Educatec/Educatices : le salon du numérique pour l'Éducation



Educatec-Educatices ouvrira ses portes les 18, 19 & 20 novembre 2015, porte de Versailles et accueillera comme chaque année experts, décideurs, professionnels des technologies éducatives.

Le numérique ne va pas réinventer l'École et régler tous ses problèmes. Mais il peut aider à mieux enseigner en mettant l'élève dans des situations de communication, de simulation, de jeu ou tout simplement d'exercice qui l'aident à maîtriser les savoirs et à les formaliser.

www.educatec-educatices.com



DÉCOUVREZ LE 1^{ER} ÉCOSYSTÈME D'APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE COMBINANT DES MOOCS ET DES JEUX PÉDAGOGIQUES !

Conçu pour les enseignants et les élèves de 8 à 16 ans, Alimentarium Academy propose un mode d'apprentissage inédit avec des supports de cours, des vidéos d'experts et des jeux pédagogiques pour apprendre les fondamentaux de l'alimentation et la nutrition de manière active et ludique.

Inscrivez votre classe en ligne et suivez ses progrès en direct !

www.alimentarium.academy

Brèves



Cop 21

On en parle!

Dans deux mois débute la Cop 21.

Les enjeux sont majeurs : éducation, emploi, logement, recyclage, alimentation, déplacement.

L'UNSA Éducation s'engage dans les débats !

On en parle moins...

Le jour du dépassement

Ce jour désigne la date à laquelle l'humanité a consommé toutes les ressources naturelles et renouvelables que la Terre peut produire en un an.

Pour 2015, ce seuil a été franchi le jeudi 13 août (*). Cette date avance de plus en plus rapidement tous les ans. Jusqu'au 31 décembre, nous devons désormais tirer nos ressources des réserves naturelles de notre planète.

(*) Date estimée par l'ONG Global Footprint Network.

Le chiffre

82



D'après un rapport du GIEC datant de 2013, le niveau des eaux pourrait monter de 26 à **82 centimètres** d'ici 2100. Le niveau de la mer a, en moyenne, gagné vingt centimètres, dont sept ces vingt dernières années. Si aucune mesure concrète n'est prise pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, certaines régions du monde pourraient devenir inhabitables, voire disparaître de la carte.

d'actu.

**Carton
Rouge**

Cartables roses et bleus : la mairie de Puteaux récidive !

À la rentrée, les enfants de cette commune se sont vus offrir des cartables roses pour les filles et bleus pour les garçons !

Une nouvelle occasion de regretter la disparition des ABCD de l'égalité qui devaient agir sur les stéréotypes et de revendiquer encore et encore une éducation à l'égalité dès le plus jeune âge.

Télétravail : où en est-on ?

Un projet de décret soumis aux organisations syndicales, permettra d'encadrer juridiquement les dispositions sur : les activités éligibles, choix entre domicile et locaux professionnels, nombre de jours, conditions de réversibilité, ...

Le projet de décret devrait être publié en novembre après le passage au Conseil d'État.



La date

29 au 31 mars 2016



L'UNSA Éducation tiendra son congrès national à Grenoble.

C'est un moment rare ! Un moment de bilan et de perspectives, un moment de travail et de convivialité. Un moment que nous avons hâte de partager avec l'ensemble des équipes militantes des syndicats nationaux et des régions. Rendez-vous en mars à Grenoble !.





© Photo Luc Benz



A&I-UNSA à la loupe

Deux questions à Jean-Marc Bœuf, nouveau secrétaire général du syndicat A&I-UNSA

Quel est le dossier d'actualité de ton syndicat ?

Le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP ⁽¹⁾) nous a longuement occupés. L'UNSA a voté l'abstention lors des CT ministériels après s'être opposée au principe du RIFSEEP. Ce n'est ni un retournement ni un blanc-seing. C'est la simple reconnaissance du travail de mise en œuvre réalisé sous la contrainte avec nos collègues du ministère.

Alors que la circulaire Fonction publique était calamiteuse pour nous, les résultats obtenus sont globalement satisfaisants. Nous sommes également tombés d'accord sur la nécessité d'une circulaire nationale fortement prescriptive afin d'éviter les dérives locales. Reste que prudence est mère de sureté...

Ne doutons pas que l'expression « *abstention vigilante* » prenne tout son sens à cette rentrée.

Plus globalement, comment A&I-UNSA inscrit-il ses actions dans le cadre de la Refondation ?

Pour l'UNSA, la Refondation de l'école lancée en 2012 fut un signal fort.

Dans ce contexte, avec la Fédération, nous avons pu faire avancer nos dossiers : priorité catégorie C, contre l'avis de tous (sauf la CFDT) ; le groupe de travail métiers (GT 11) prenant en compte l'ensemble de nos filières (scolaire, supérieur, jeunesse et sports) avec un plan de requalification (C en B et B en A) et une reconnaissance de l'encadrement administratif ayant vocation à occuper des emplois de cadres dirigeants.

S'agissant de la réforme territoriale, nous avons plaidé et obtenu la prise en compte des personnels administratifs.

Il reste cependant du chemin à parcourir. Par exemple : la place de l'AENES ⁽²⁾ dans l'Enseignement supérieur et Jeunesse & Sports, trop souvent contestée ou encore l'administration de l'EPL, avec un adjoint gestionnaire encore insuffisamment reconnu.

⁽¹⁾ RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel.

⁽²⁾ AENES : Administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

A&I-UNSA

C'est le syndicat représentatif de l'ensemble des personnels de l'administration et de l'intendance réunies. Il est présent dans les champs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

> aeti@aeti-uns.org
www.aeti-uns.org



Nouvelle secrétaire générale au SNMSU-UNSA Éducation



Marianne Barré a été élue secrétaire générale du SNMSU-UNSA Éducation.

Le SNMSU syndique les médecins en fonction dans les établissements d'enseignement de la maternelle à l'université.



> snmsu@unsa-education.org
<http://snmsu.unsa-education.org>

La future région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine

Acal, quel curieux acronyme pour cette future grande région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine.

Naissance programmée au 1er janvier 2016 : 10 départements, 3 académies, une préfecture de région à Strasbourg, un rectorat de région à Nancy, une DRAF⁽¹⁾ à Châlons-en-Champagne, une DRJSCS⁽²⁾ à Strasbourg... Pour certains des syndicats de l'UNSA Éducation, le niveau territorial compétent sera la région, pour d'autres l'académie mais tous seront concernés par la nouvelle organisation.

Les équipes des actuelles trois sections régionales **UNSA Éducation** sont au travail pour s'organiser face à cette nouvelle répartition administrative et accompagner les collègues. Rester au plus proche des équipes militantes locales, continuer le développement est une de nos préoccupations majeures pour les années à venir.

Des atouts, notre future région n'en manque pas. Marquée par l'histoire européenne, de Charlemagne à Schumann, elle est le carrefour européen avec 40 % des frontières terrestres de la France et le plus grand nombre de pays frontaliers : Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse.

Elle doit faire face à la désertification des territoires ruraux, à la baisse démographique annoncée dans la moitié des départements et à la désindustrialisation. Dans ce contexte, l'**UNSA Éducation** doit veiller à la cohérence de la formation professionnelle.

La Fédération continue aussi à se mobiliser pour que la laïcité soit la même sur tout le territoire. En Alsace et Moselle, une heure d'enseignement religieux existe à l'École primaire et les ministres de certains cultes sont payés par l'État. L'**UNSA Éducation** dit non à cet état dérogatoire.

⁽¹⁾ DRAF : Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

⁽²⁾ DRJSCS : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale



Stéphane Daval
Secrétaire général
UNSA Éducation
Lorraine



Christian Moser
Secrétaire général
UNSA Éducation
Alsace



Pascal Rouyer
Secrétaire général
UNSA Éducation
Champagne-Ardenne

- **Pour être ou devenir membre d'un collectif** de plusieurs dizaines de milliers de collègues.
- **Pour rejoindre une Fédération** qui ne cesse de progresser aux élections professionnelles et en nombre de syndiqués.
- **Parce que je défends des valeurs humanistes et de solidarité.**
- **Pour faire le choix du syndicalisme en positif.**
- **Pour apporter mon soutien à un syndicat à mon écoute** qui m'apportera son appui pour tous les événements en lien avec mon métier et ma carrière !
- **Parce que je choisis une méthode syndicale loin des positions dogmatiques**, qui agit sur le réel, cherche à l'améliorer et qui privilégie l'efficacité aux postures.
- **Pour rejoindre une Fédération qui mobilise les énergies** de tous les professionnels de l'Éducation agissant sur le parcours de la scolarité obligatoire pour, pas à pas, permettre enfin à notre École d'être à la hauteur de son ambition démocratique.
- **Pour dessiner avec l'UNSA un modèle syndical original** : un syndicalisme ancré dans le champ du réformisme combatif et clair sur les valeurs républicaines et humanistes ; un syndicalisme qui anticipe les défis de notre société et qui permet à celles et ceux qui le font vivre d'être, réellement, libres ensemble.

Un syndicat pour moi!

Adhérer c'est être plus forts ensemble



La fédération UNSA
des métiers de l'Éducation
de la Recherche et de la Culture

<http://contact.unsa-education.com/contact.php>

UNSA
éducation
Plus forts ensemble !



Céline Faurand

celine.faurand@unsa-education.org



Nouveau
Une bonification
de 35% pour les
- de 30 ans

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Personnels de l'Education Nationale, **épargnez quelques mois**
et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat.**

Profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès
des **170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.**

Et avec e-Chèque-Vacances,
vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**

Coût d'un appel local



Entretien avec *Luc Bérille*, secrétaire gé

Emploi et transition énergétique, des dossiers liés sur les

Quel regard porte l'UNSA sur cette rentrée ?

Croissance française à 0% au deuxième trimestre, difficultés économiques et politiques européennes, krach boursier en Chine... Ces signes de fragilité persistante ne peuvent pas être une bonne nouvelle pour une UNSA dont la priorité est l'emploi. Il faut le redire : la réduction du chômage est d'abord corrélée à l'activité économique, donc au remplissage des carnets de commande, et pas, comme le prétendent certains, à l'épaisseur du Code du Travail ! Les marges des entreprises sont en train de se reconstituer par le biais des mesures du pacte de responsabilité (baisses de charges et crédit d'impôt), mais aussi sous l'impact de l'actuelle baisse des prix de l'énergie. Leur utilisation effective dans le sens de l'emploi est donc posée, encore plus lorsqu'il s'agit des fonds publics issus du pacte de responsabilité. Là où le patronat « *ne joue pas le jeu* », il faut réorienter les fonds vers des activités ou des secteurs qui peuvent créer de l'emploi.

Quels grands dossiers mobiliseront l'UNSA nationalement ?

L'élaboration des décrets d'application des lois Macron et Rebsamen nécessiteront notre vigilance pour leurs répercussions concernant les salariés du secteur privé. Dans la Fonction publique, la concrétisation de l'accord sur le déroulement des carrières des agents résultant de mois de négociations où l'UNSA Fonction Publique aura été très active, aura de lourdes conséquences sur l'avenir. Nous suivrons de près également les négociations sur les retraites complémentaires du privé ainsi que l'élaboration des lois de finances 2016. L'UNSA participera au congrès de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) fin septembre. Avec les quatre autres syndicats français membres de la CES, nous contribuerons à son organisation matérielle puisque ce congrès se déroulera en France, à Paris. Et puis, bien sûr, il y a l'enjeu fondamental de la COP 21.

La COP 21 à Paris, peux-tu nous en dire plus ?

L'enjeu de cette conférence mondiale est de parvenir à un accord pour limiter le réchauffement climatique. Cette question est vitale pour notre planète ! Avec la Confédération Syndicale Internationale (CSI), nous militons pour que l'accord intègre les questions sociales car la justice sociale est une clé de la réussite de la lutte contre le réchauffement climatique. Dans ce





Cop 21 mode d'emploi

La Conférence des Parties réunit les 196 États impliqués dans la convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques, adoptée en 1992 à Rio et entrée en vigueur en 1994. Sa 21^e réunion se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015, à Paris - Le Bourget, sous organisation française. Son objectif ? Parvenir à un accord universel contraignant pour limiter le réchauffement mondial en deçà de 2°C. Elle regroupera 40 000 participants : délégués nationaux, observateurs ou membres de la société civile. Le syndicalisme mondial y sera représenté par la CSI.

Le 13^e congrès de la CES à Paris

Il se réunira du 29 septembre au 2 octobre. 600 délégués représentant les 90 confédérations nationales adhérentes dans 39 pays, dont l'UNSA, et les 10 fédérations syndicales européennes y travailleront pour mettre à jour le projet syndical européen et renouveler l'équipe de direction de la CES. Luca Visentini succèdera à Bernadette Ségol au secrétariat général.



néral de l'UNSA

quels l'UNSA est pleinement mobilisée.

cadre, l'UNSA souhaite que la conférence sociale, qui réunira les partenaires sociaux français fin octobre, donc juste avant la COP 21, mette la question de l'emploi face à la nécessité de la transition écologique au cœur de ses travaux. Le compte personnel d'activité et, en son sein, le compte personnel de formation, doit ainsi impérativement monter en charge pour devenir l'outil sécurisant les parcours professionnels que nous voulons, notamment parce que la transition écologique impliquera aussi des transitions professionnelles. Sur ce dossier crucial, nous avons besoin de discuter mais aussi, et surtout, d'agir autour d'une feuille de route concrète.



Propos recueillis par
Fabrice Coquelin

fabrice.coquelin@unsa-education.org



Avant 6 ans

Si tout ne se joue pas avant 6 ans comme pouvait le prétendre Fitzhugh Dodson (psychologue et auteur américain, rendu célèbre pour avoir écrit un best-seller mondial de l'éducation « Tout se joue avant 6 ans. » source Wikipedia), nul ne remet aujourd'hui en question la spécificité de la petite enfance.

Or, si pendant longtemps la France a pu s'enorgueillir d'une approche particulièrement adaptée et performante, la progressive transformation de l'école maternelle en classes préparatoires au CP a été la cause d'un formidable recul.

Rétropédalage... Les nouveaux programmes de l'école maternelle qui s'appliquent, dès cette rentrée, redonnent du sens à une éducation par le jeu, la créativité, la socialisation... avant de plonger les bambins dans le grand bain des apprentissages scolaires.

Cette prise en compte des besoins des jeunes enfants a été saluée dans notre baromètre des métiers de l'Éducation, comme un point positif. Chacun est en effet conscient que nous sortons enfin de nombreuses années d'aberration et de dérive, malgré toute la bonne volonté qu'ont pu mettre les enseignants de maternelle pour minimiser la casse.

Rappelant que dorénavant l'école maternelle constitue un cycle unique, les nouveaux programmes précisent que « la mission principale de l'école maternelle est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre,

affirmer et épanouir leur personnalité. Ce temps de scolarité, bien que non obligatoire, établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité. »

Cette prise en compte de la spécificité de la petite enfance, indispensable dans le système scolaire, l'est également dans l'ensemble des activités éducatives. Les notions de temps, les activités ludiques, la découverte du corps et des capacités motrices, l'acceptation des règles de vie avec les autres, la dimension créative sont autant d'éléments qui doivent également figurer dans les démarches éducatives destinées aux enfants de moins de six ans : loisirs éducatifs, activités culturelles ou sportives...

Parmi les évolutions qui restent à faire avancer, une meilleure articulation entre les différentes structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance demeure une piste à creuser.

Les Nouveaux programmes de l'école maternelle sont organisés en 5 domaines d'apprentissage

- **Mobiliser le langage** dans toutes ses dimensions.
- **Agir, s'exprimer, comprendre** à travers l'activité physique.
- **Agir, s'exprimer, comprendre** à travers les activités artistiques.
- **Construire** les premiers outils pour structurer sa pensée.
- **Explorer** le monde.

Ces nouveaux programmes visent à répondre au triple objectif (défini autour de 3 grands axes) :

- d'une école qui s'adapte aux jeunes enfants ;
- d'une école qui organise des modalités spécifiques d'apprentissage ;
- d'une école où les enfants vont apprendre et vivre ensemble.



Denis Adam

denis.adam@unsa-education.org

Harcèlement à l'école : protéger tous les enfants quoi qu'il arrive.

La MAE, N°1 de l'Assurance Scolaire en France, renforce son dispositif de lutte contre la violence à l'école pour la rentrée.

À l'heure où des phénomènes de violence peuvent perturber les relations au sein de l'école et l'équilibre familial, la MAE déploie un dispositif puissant et complet de lutte contre la violence scolaire. En brisant l'isolement de l'enfant victime de harcèlement, en accompagnant les parents et en sensibilisant les équipes pédagogiques, la MAE met tout en œuvre pour enrayer la violence et permettre à tous les enfants de grandir dans un climat serein.

11% des collégiens
sont victimes de
harcèlement

(humiliations, violences verbales
ou physique répétées)

Enquête nationale de victimisation au sein des collèges publics, 2013.

ASSURANCE SCOLAIRE QUESTIONS DE PARENTS

À quoi sert l'assurance scolaire ?

L'assurance scolaire protège intégralement votre enfant **en cas d'accident à l'école** (chute, croche-pied, bousculade dans la cour de récré...) **et sur le trajet école-domicile**.

Avec mon assurance habitation, je dispose d'une attestation "Responsabilité Civile Chef de famille". Remplace-t-elle l'assurance scolaire ?

Non car la "Responsabilité Civile Chef de famille" ne couvre votre enfant **que s'il est responsable d'un accident, mais jamais lorsqu'il en est victime**. L'Assurance Scolaire MAE comprend la **Responsabilité Civile (dommages causés) ET la Protection Individuelle Corporelle (accidents subis)** indispensables à la protection complète de votre enfant.

Ma fille est inscrite à la gym et son petit frère au judo. Sont-ils assurés pour leurs activités sportives ?

Avec la formule MAE 24/24 PLUS, vos enfants sont bien entendu protégés à l'école **mais aussi pendant toutes leurs activités extrascolaires**. En exclusivité, **MAE Loisirs** : la carte personnelle de l'enfant, à glisser dans son sac de sport, avec vos coordonnées et les numéros d'assistance de la MAE en cas d'accident.

À partir de
11€
par an



LA MAE RENFORCE SON ASSURANCE SCOLAIRE POUR FAIRE FACE AU HARCELEMENT

Face aux violences (harcèlement, cyberharcèlement, racket...) pouvant engendrer décrochage scolaire, angoisse et dépression, la MAE complète ses garanties : **le soutien psychologique pour les enfants** avec la prise en charge de 5 consultations par an dispensées par un médecin psychiatre, un psychologue ou un psychanalyste et **l'accès illimité pour les parents à un service d'informations juridiques** sur l'e-réputation si leur enfant est victime d'atteinte à l'image sur Internet (formule MAE 24/24 PLUS).

LA MAE MÈNE DES ACTIONS DE PRÉVENTION POUR BRISER LA LOI DU SILENCE

>auprès des élèves

En janvier 2016, la MAE reconduira la Semaine Nationale de Prévention contre la discrimina-

tion, le racket, le cyberharcèlement et les jeux de respiration (ex : jeu du foulard). Une initiative inédite en France au cours de laquelle son réseau d'experts bénévoles intervient sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser les élèves de 7 à 15 ans à ces phénomènes. L'objectif ? Donner la parole aux élèves et les rendre ainsi directement acteurs de la prévention.

En 2015, déjà plus de 400 classes – soit environ 12 000 élèves – ont participé à ces actions.

Depuis son lancement en 2013,
la MAE soutient la campagne

"Agir contre le harcèlement à l'école"
du ministère de l'Éducation nationale.

>auprès des équipes pédagogiques

Enseignants, directeurs d'établissements et personnel encadrant se trouvent parfois démunis lorsqu'ils sont confrontés à la violence à l'école. C'est pourquoi les animateurs prévention MAE les forment tout au long de l'année aux problématiques à risque en milieu scolaire et à la détection de ces situations dangereuses pour les enfants.

Assureur mutualiste issu de l'Économie Sociale et Solidaire, la MAE a une approche fondamentalement différente de celle des autres assureurs : elle place le bien-être de l'enfant au cœur de ses préoccupations.

En accentuant sa lutte contre la violence en milieu scolaire, la MAE revendique le "mieux vivre ensemble à l'école".



MON PREMIER ASSUREUR



Adhésion et attestation immédiates sur **votre mobile** ou sur **mae.fr**
ou par téléphone au **0 820 15 10 10** (0,12 € TTC/min depuis un poste fixe)



Bacheliers en attente

Entre janvier et mars 2015, environ 600 000 élèves de terminale ont saisi des vœux dans le portail d'admission post bac (APB) afin de poursuivre leurs études dans l'Enseignement supérieur.

Licences, BTS, Écoles, IUT ou encore CPGE, plus de 11 000 formations y sont recensées. Pourtant, le baccalauréat en poche, entre 12 000 et 15 000 étudiants ne sont acceptés nulle part.

Une situation qui n'est pas nouvelle

Si depuis 3 ans la communauté universitaire s'en inquiète, cette rentrée 2015 confirme l'amplification du phénomène avec 1% des bacheliers resté sur le carreau au mois de juin. Dans l'espoir d'être acceptés quelque part, ces lycéens ont dû élargir leurs vœux et participer à la procédure complémentaire d'APB jusqu'au 15 septembre.

Cet été, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a dit garantir que tous les bacheliers se verraient proposer une solution au sein de leur académie afin de poursuivre leurs études. Pour les représentants des étudiants, qui envisagent déjà l'affectation de ces jeunes dans des formations non souhaitées et/ou éloignées de leur domicile, cette réponse n'est pas satisfaisante.

Accueillir plus avec moins...

Jean-Loup Salzmann, président de la CPU - Conférence des présidents d'universités - a rappelé que « *de plus en plus d'étudiants rentrent dans l'Enseignement supérieur* ». En effet, le nombre de demandes d'inscriptions à l'université a augmenté de 6,5% cette année, une évolution prévisible au vu de la croissance démographique.

Alors qu'aux portes des universités, les flux s'intensifient et s'internationalisent, le nombre d'enseignants lui, diminue. Dans un contexte d'autonomie et afin de faire face au déficit budgétaire, les universités développent des stratégies qui impactent principalement le 1er cycle post-bac. L'augmentation du nombre de formations à effectif restreint en est un exemple.

ESR à 2 voire à 3 vitesses ?

L'Enseignement supérieur français est marqué par la multiplicité des formations post-bac. La fracture qui existe entre ces filières sélectives et l'université est une autre spécificité française. La mise en concurrence actuelle exacerbe cette hiérarchie élitiste reconstruite à demi-mots et dénoncée par notre Fédération.

L'UNSA Éducation attend de cette rentrée qu'elle soit l'occasion pour le ministère d'investir cette problématique de fond tout en réaffirmant la vocation d'accueil des universités. L'accès large, les faibles droits d'inscription et un maillage territorial fort, sont les bases du service public d'Enseignement supérieur que nous défendons.



Sélection des universités : que dit la loi ?

Fréquemment, la raison invoquée pour justifier des méthodes de sélection est celle de « la cohérence du parcours scolaire ».

Pourtant, cet argument s'appuyant sur des prérequis nécessaires ne tient pas au vu de la loi.

Dans le cadre de la mission du service public de l'Enseignement supérieur, le code de l'Éducation stipule bien par son article L612-3 que « Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat et à ceux qui ont obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade en justifiant d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes conformément à l'article L 613-5 ». L'article précise même que « Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix, sous réserve d'avoir, au préalable, sollicité une préinscription lui permettant de bénéficier du dispositif d'information et d'orientation dudit établissement, qui doit être établi en concertation avec les lycées ».

900*

C'est le nombre
de bacheliers en
attente d'une
place en fac !

(*) Chiffres du ministère de l'Éducation nationale au 4 septembre 2015.



Morgane Verviers

morgane.verviers@unsa-education.org

Fonction Publique

Réforme territoriale : les services de l'État reconfigurés

Après plusieurs mois d'hésitations, de revirements et d'annonces contradictoires, souvent synonymes d'insécurité et de stress pour les personnels potentiellement impactés, le Premier ministre a enfin rendu ses arbitrages le 31 juillet dernier. Il précise que « dans chaque région fusionnée, il y aura l'an prochain un seul préfet de région, un seul recteur de région académique, un seul directeur général d'agence régionale de santé et un seul directeur régional pour chaque réseau ministériel. Dès aujourd'hui, des préfigurateurs sont désignés pour l'ensemble de ces fonctions. »

Dans l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur et la Recherche :

il n'y aura pas de fusion d'académies, les limites géographiques actuelles sont conservées mais 13 recteurs « régionaux » sont désignés dans les régions fusionnées.

Ces recteurs disposeront de pouvoirs propres pour garantir l'unité et la cohérence des politiques menées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce recteur régional sera l'interlocuteur unique du Président de conseil régional et du Préfet de région de la nouvelle région fusionnée.

L'UNSA voit ainsi une de ses préoccupations retenue : permettre d'assurer une parole forte et cohérente du service public d'éducation auprès de la nouvelle collectivité régionale.

Ces nouvelles organisations doivent être effectives au 1er janvier 2016. Pour les neuf régions pluri-académiques, les recteurs préfigurateurs sont ceux d'Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz et Paris.

Ces recteurs de région académique présideront un comité régional académique des recteurs. Les recteurs des actuelles académies resteront par ailleurs responsables de l'organisation des services de l'Éducation nationale dans leur académie.

Cette nouvelle architecture n'exclut pas les restructurations et mutualisations dans l'organisation territoriale du ministère. Ce sur quoi, l'UNSA demeurera très vigilante.

Pour Jeunesse et Sports, le gouvernement précise qu'il s'agit de missions de proximité dont la mise en œuvre relève prioritairement du niveau départemental. Aussi, dans les trois ans à venir les missions départementales seront renforcées de plusieurs centaines d'emplois par redéploiement à partir des actuelles directions régionales.

Le Premier ministre confirme malheureusement des pistes que nous ne souhaitons pas et qui avaient amené des syndicats de l'UNSA Éducation à manifester au mois de juin.

Par ailleurs, l'action culturelle de proximité est jugée prioritaire. Cela se traduit par la présence de 40 conseillers qui assureront l'interface de proximité avec les différents acteurs dans les 40 départements les plus peuplés.

Ces réorganisations induiront des baisses d'effectifs absorbées aux deux tiers par les directions régionales sans connaître encore précisément les volumes de postes concernés. Des mesures d'accompagnement (voir l'encadré) sont actées, leurs transcriptions dans les textes réglementaires sont en cours. Ces dispositions, réclamées par l'UNSA, devraient permettre de limiter les tensions et rassurer les agents concernés par une mobilité géographique et/ou fonctionnelle.

Fonction Publique

Les nouvelles régions au 1er janvier 2016



Quelles mesures d'accompagnement « RH » pour les agents concernés ?

L'État s'est engagé sur des mesures permettant de garantir l'égalité de traitement entre agents et sur un suivi personnalisé. Pour les agents impactés par une réorganisation impliquant une mobilité géographique et selon leur situation, les décrets - déjà publiés ou à venir - prévoient : une « prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'État » (« Parre ») ; une IDV (indemnité de départ volontaire) ou encore le maintien de la NBI (Nouvelle bonification indiciaire).

Pour chaque région fusionnée

1 Préfet
Recteur RA
(Région académique)
DRDJSCS
(Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale)

Frédéric Marchand
frederic.marchand@unsa-education.org



Emmanuel Margerildon
emmanuel.margerildon@unsa-education.org



Fonction Publique



Des propositions concrètes pour les fonctionnaires !

Après plus d'un an de discussions avec les organisations syndicales, la ministre de la Fonction publique a présenté à leur signature un projet d'accord relatif à « l'avenir de la fonction publique, la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations ». Contrairement aux propositions inacceptables du printemps, cet accord mérite d'être signé. C'est la position de l'UNSA Éducation !

D'abord, il réaffirme clairement des principes forts de la Fonction publique dans ces trois versants : son unité ; la Fonction publique de carrière ; le statut général des fonctionnaires ; le recrutement par voie de concours.

Dans des périodes où certains continuent à remettre en cause la Fonction publique et ses agents, ces affirmations sont importantes.

Il contient ensuite des propositions sur la carrière et la rémunération : il acte que « le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades » et sa mise en œuvre.

Concrètement, ce serait permettre l'accès à la hors-classe à tous les professeurs des écoles et certifiés.

Il transfère une partie de la rémunération indemnitaire en indiciaire (9 points pour les agents de catégorie A et 6 points pour les ceux de catégorie B). Sans incidence sur le salaire, cette évolution permettra une amélioration des pensions calculées sur le traitement indiciaire (400 € et 300 € bruts annuels).

Il prévoit une revalorisation des grilles indiciaires pour toutes les catégories. Pour les agents de catégorie C, la grille serait restructurée en 3 grades.

La mise en œuvre de ces mesures s'étalerait de 2016 à 2020 avec des

gains pour les agents de quelques centaines à quelques milliers d'euros sur ces 4 ans.

Enfin, un dernier point essentiel concerne le principe d'une négociation salariale triennale et un rendez-vous annuel. La première négociation, se tiendra en février 2016 et abordera la question du point d'indice dont le gel, depuis cinq ans, reste inacceptable pour l'UNSA.

Pour s'appliquer, cet accord doit recueillir la signature d'organisations syndicales représentant ensemble la majorité des fonctionnaires. Si certains prenaient la décision d'empêcher la validation de cet accord, alors ils porteraient la responsabilité forte de bloquer une revalorisation concrète pour l'ensemble des agents. Ce n'est pas le choix de l'UNSA Éducation.



Frédéric Marchand

frederic.marchand@unsa-education.org

vous soutenir, vous défendre,
vous protéger.



OFFRE MÉTIER DE L'ÉDUCATION

Exercez sereinement votre métier



www.autonome-solidarite.fr



www.maif.fr/offreeducation



Personnels & Éducation

Vers une disparition du ministère Jeunesse et Sports

Une réforme territoriale arbitrée dans le mauvais sens va accélérer la disparition du ministère Jeunesse et Sports. La RGPP⁽¹⁾, dénoncée dès le début par l'UNSA Éducation et la totalité des organisations syndicales représentatives, avait précédé la MAP⁽²⁾.

Il résulte de cette réforme la fonte des effectifs qui sont passés de 8000 à 5000 en 6 ans, soit plus de 37% de baisse. Il y avait donc bien une logique de plan social que nous avons dénoncée en son temps.

La réorganisation de la Réate⁽³⁾ en 2010 s'est ajoutée à cela et a très rapidement amoindri l'action publique de ce ministère et sa visibilité.

La dilution de ses missions éducatrices au sein d'une gestion administrative de la « réparation sociale » par

la nébuleuse des ministères dits « sociaux » et d'un échelon départemental préfectoralisé, ne portant plus les missions éducatrices du ministère Jeunesse et Sports, ont encore accéléré la perte de sens de l'action publique.

Contre toute logique, tant celle du renforcement de l'échelon régional et du regroupement des ressources au niveau des DRJSCS⁽⁴⁾, que celle de la création d'unités territoriales départementales soutenues par tous les acteurs syndicaux, le gouvernement a choisi la départementalisation. Ce choix est purement technocratique et dans la continuité des choix politiques de la mandature précédente.

Les agents avaient déjà lourdement subi la RGPP et la Réate. Plus de 900

d'entre eux vont encore trinquer avec les mobilités contraintes des DRJSCS vers les DDJSCS⁽⁵⁾ et les DRDJS⁽⁶⁾.

L'UNSA Éducation a saisi le CHSCT ministériel et exige une expertise des conséquences de cette « réforme » avant même sa mise en œuvre. Les personnels s'étaient largement mobilisés en juin pour soutenir notre action syndicale en faisant grève et en manifestant devant le ministère à Paris.

Le gouvernement et le ministre ont préféré entériner leurs choix technocratiques. Cela n'arrêtera pas l'UNSA Éducation et ses syndicats qui continueront à défendre les personnels et un service public qui a du sens.

GRETA FCA

Formation continue des adultes

Le chantier des « groupes de travail métiers » continue avec l'ouverture du GT15 concernant spécifiquement les métiers de la formation continue. Ce travail devrait connaître son véritable lancement le 24 septembre. L'enjeu est de taille car il s'agit de mieux définir les métiers concernés et leurs obligations (de service en particulier).

En outre, l'UNSA Éducation aura trois points de vigilance et d'action :

L'évolution de la carte des GRETA, en particulier avec la réforme territoriale qui va s'appliquer.

Le traitement des contractuels tant des GRETA que des GIP-FCIP*.

La relance d'un véritable dialogue social GRETA-FCA dans les académies.

^(*) Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.



© Photo Luc Bentz

⁽¹⁾ RGPP : Révision générale des politiques publiques.

⁽²⁾ MAP : Modernisation de l'action publique.

⁽³⁾ Réate : Réforme de l'administration territoriale de l'État.

⁽⁴⁾ DRJSCS : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.

⁽⁵⁾ DDJSCS : Direction départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.

⁽⁶⁾ DRDJS : Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports.



Samy Driss

samy.driss@unsa-education.org

Vos **droits**
en **ligne**

Rémunérations, congés, statut : le site de l'**UNSA Éducation** met à votre disposition une série de fiches qui seront régulièrement actualisées et complétées.

Pour les éléments plus spécifiques à votre catégorie (gestion de carrière, régimes indemnitaires), adressez-vous à votre syndicat national.

Rubrique vos droits du
site uns-a-education.com

<http://bit.ly/1dNJfIL>



Accord « non titulaire » : le dispositif d'accès à la titularisation prolongé

A lors que les premiers bilans chiffrés montraient le retard pris par plusieurs ministères et établissements publics dans l'application de la loi « Sauvadet », la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a annoncé la prolongation des concours et examens professionnels réservés pour deux ans.

Cette disposition sera transcrite dans la loi Déontologie, droits et obligations des fonctionnaires à l'automne.

La prolongation du dispositif est un acquis qui répond à notre demande de quatre réelles sessions pour les recrutements réservés. Pour autant, il nous semble nécessaire de réexaminer les conditions d'éligibilité au dispositif, et de corriger ce qui a généré des blocages aux inscriptions lors des précédentes sessions. À l'évidence, la question du reclassement et de la

rémunération qui en découle, des conditions d'affectation doivent aussi être soulevées, voire réexaminées. C'est tout le sens des interventions de l'UNSA lors des réunions du comité de suivi de l'accord à la Fonction publique et dans les ministères concernés.

L'accord de « déprécarisation » signé en mars 2011 par l'UNSA poursuit l'objectif de prévenir la reconstitution de situations de précarité en encadrant mieux les cas de recours au contrat et leurs conditions de renouvellement. L'administration s'est engagée à en présenter un bilan prochainement. À cette occasion, l'UNSA poursuivra son action résolue pour obtenir de nouvelles améliorations pour les agents contractuels.

Emmanuel Margerildon

emmanuel.margerildon@uns-a-education.org





L'EMC : un projet collectif

Publié au BO en juin dernier, l'Enseignement moral et civique (EMC) est au programme de cette année scolaire 2015-2016 pour tous les élèves de l'école élémentaire au lycée.

Lors du CSE ⁽¹⁾ d'avril 2015, l'UNSA Éducation, avec d'autres syndicats, avait demandé le report d'un an de sa mise en œuvre afin d'une part, de pouvoir retravailler le contenu de ces nouveaux programmes mais également de laisser du temps aux équipes pour se former.

Du temps, tous les personnels des établissements en auraient eu besoin afin que cet enseignement ne soit pas un énième cours magistral délivré aux élèves, une nouvelle matière déconnectée des autres et de la vie de l'établissement.

⁽¹⁾ CSE : Conseil supérieur de l'Éducation

⁽²⁾ DNB : Diplôme national du brevet.

Cependant, les nouveaux programmes vont dans le bon sens et contiennent plusieurs axes intéressants pour favoriser l'esprit critique des élèves afin qu'ils deviennent des citoyens libres et éclairés.

L'EMC ne doit pas être un simple cours de morale laïque et devra s'intégrer à tous les enseignements. Pour cela, il sera nécessaire de développer le travail en équipe afin de prendre en compte l'apport de tous les personnels d'éducation et de tous les acteurs du monde éducatif (parents, associations...)

Se pose aussi la question de l'évaluation et, notamment au DNB ⁽²⁾, au baccalauréat. Un tel enseignement ne se prête pas à une notation individuelle normée qui représenterait le contraire de ce qu'il prétend apprendre aux élèves. En revanche, des approches collectives et sous forme de projets peuvent permettre d'évaluer cette démarche et les acquisitions de compétences qu'elle produit avec d'autres critères.

C'est pourquoi l'UNSA Éducation restera attentive à la mise en œuvre de l'EMC afin qu'elle permette de former des citoyens respectueux des valeurs et des autres pour améliorer le vivre-ensemble.



Karine Autissier

karine.autissier@unsa-education.org

♀ = ♂
*Éduquer à l'Égalité,
tous les jours !*

Plus fort ensemble
pour l'Égalité ! **UNSA**
éducation

Des ressources pour se former et s'informer

Sur son site, le Centre Hubertine Auclert propose de nombreux outils et ressources pour les personnels de l'éducation. Nous vous conseillons particulièrement l'égalithèque.

Pour en savoir plus :
www.centre-hubertine-auclert.fr/



L'égalité : un enjeu pour les syndicats du monde de l'Éducation

Enjeu de société, valeur incontournable, l'égalité filles-garçons, femmes-hommes, relève de différents champs d'action tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, et bien sûr, de notre responsabilité syndicale.

Les organisations syndicales du champ de l'Éducation, membres du Centre Hubertine Auclert, ont organisé, à l'initiative de ce dernier, en mai dernier, à Paris, une journée de sensibilisation et d'information sur cette problématique en direction d'un public large.

Les intervenantes (ce sont encore surtout les femmes qui se penchent aujourd'hui de façon approfondie sur ces thèmes...) ont ainsi :

- dressé un bilan des inégalités professionnelles encore très présentes dans la société en général ou dans l'éducation (fort taux de travail à temps partiel chez les femmes, différence de salaire très importante liée au temps de travail et à la ségrégation professionnelle, partage des tâches encore trop inégal) ;
- analysé les impacts des stéréotypes dans l'éducation (termes non féminisés, absence de figures féminines dans les manuels, impacts sur l'orientation au niveau des filières et des choix de métiers) ;

- passé les pratiques professionnelles scolaires au prisme du genre ;
- présenté quelques outils et actions pour l'égalité filles-garçons à l'école autour de diverses associations : Centre de ressources en ligne : Adéquation, « du côté des femmes » à Cergy, l'association « Mnémosyne ».

L'UNSA Éducation, cheville ouvrière de l'organisation de cette journée, s'investit maintenant dans les suites à donner. Nous étudions avec le Centre Hubertine Auclert, cette fois en bilatérale, la possibilité de mettre en place une « formation en ligne » dont chacun, chacune pourrait s'emparer dans sa pratique syndicale et/ou professionnelle.

Nous vous tiendrons informés et vous invitons à lire, lorsqu'ils seront publiés, sur notre site (Rubrique Société/Égalités), les actes de cette riche journée de colloque.



Françoise Ducroquet

francoise.ducroquet@unsa-education.org



Rentrée solidaire 2015

Depuis 15 ans, l'UNSA Éducation participe à l'action « Un papier un crayon » conduite par Solidarité Laïque. Cette opération a un double objectif : par le biais d'une collecte de fournitures scolaires, apporter une aide aux enfants de pays ou de régions connaissant de graves difficultés de scolarisation mais aussi conduire dans nos établissements une opération d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité.

Le Mali, un pays qui peine à se reconstruire

Le conflit de 2012 au nord du Mali a complètement déstabilisé un système éducatif déjà fragile et près de 700 000 enfants ont été déscolarisés, plus de 200 bâtiments scolaires détruits ou pillés. « *Pour les djihadistes, détruire l'école et faire régner la terreur pour ceux qui voulaient étudier était un objectif en soi car cela signifiait s'attaquer au symbole de l'État* ⁽¹⁾ ». Aujourd'hui, au nord du pays, l'absence de matériel scolaire est un véritable drame tant pour les enseignants qui reviennent progressivement dans ces zones dévastées que pour les élèves et leurs parents : « *le prix d'un simple cahier peut représenter 1/5e du revenu journalier d'une famille* ».

Une coopération syndicale riche et constructive à maintenir

Permettre à ces milliers de jeunes de retrouver le chemin de l'école est fondamental et l'UNSA Éducation ne saurait ignorer ce devoir de solidarité. Une longue coopération a marqué notre relation avec le Syndicat National de

l'Éducation et de la Culture (SNEC) du Mali et nous savons combien elle est productive et utile.

C'est donc un appel à tous nos militants que l'UNSA Éducation lance afin que notre implication solidaire soit des plus riches tant pour nos élèves que pour les enfants du Mali.

L'éducation à la citoyenneté

L'action 2015, parrainée par le ministre de l'Éducation nationale et le pédagogue Philippe Meirieu, prend, dans la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, une nouvelle dimension éducative. Elle permet de développer l'engagement citoyen de nos publics et d'intégrer un projet collectif où seront abordés les grands sujets de société concernant les enfants et les jeunes tant en France qu'à l'étranger : droit à l'Éducation, à la santé, à l'expression, à l'égalité mais aussi droit d'être respecté et protégé contre l'exploitation et la violence. Dans le contexte social et politique que nous vivons cet engagement fondé sur la responsabilisation des jeunes, l'échange et le respect réci-

proque qu'elle induit est emblématique des projets de société que conduisent aujourd'hui *Solidarité Laïque* et ses partenaires.

La collecte de fournitures scolaires

En 2014, la rentrée solidaire à destination de Mayotte a mobilisé 50 000 jeunes de tous âges, répartis sur plus de 550 structures et plus de 10 tonnes de fournitures neuves ont été collectées. Elles sont actuellement en cours de distribution dans les établissements scolaires.

En 2015, la période de collecte de fournitures neuves se déroulera de septembre à décembre et les produits recueillis seront distribués à la rentrée 2016. Les classes participant au projet disposeront pour le montage de leurs actions d'un portail de ressources pédagogiques et d'un formulaire d'inscription mis en ligne par *Solidarité Laïque*.

⁽¹⁾ Famoro Keita, président du Réseau des Associations pour le Développement de l'Éducation au Mali et conseiller pédagogique au ministère de l'Éducation du Mali



Europe & Monde

au Mali



**Philippe Meirieu, parrain
de la Rentrée Solidaire 2015**

*« Mobiliser les jeunes sur
un projet dont ils sont entièrement
responsables, c'est définir leur place
dans la société. C'est en cela
que la Rentrée Solidaire
forme leur citoyenneté. »*

Au Mali :

- **67%** des adultes sont analphabètes.
- **1/4** des enfants ne terminent pas le cycle primaire.
- Seulement **76%** des filles sont scolarisées.
- Les classes sont surchargées : en moyenne **50 élèves** mais on peut atteindre le chiffre de **100 à 120 par classe**.
- Le pays est classé **110e sur 113** selon l'indicateur de développement de l'éducation pour tous.
- **700 000** enfants ont été déscolarisés à la suite du conflit de 2012.

Pour participer à la rentrée Solidaire 2015

Téléchargez le formulaire d'inscription et consultez le dossier pédagogique sur le site : **www.uncahier-uncrayon.org** (cliquer sur « s'inscrire » et « nous contacter »).

N'oubliez pas de prévenir l'UNSA Éducation qui pourra faire connaître vos actions et en assurer la visibilité sur son site.



François Cencerrado

francois.cencerrado@unsa-education.org

4 questions à Philippe Watrelot

Pourquoi et comment devient-on président du CRAP-Cahiers pédagogiques ?

Le militantisme... Je suis tombé dedans très tôt. J'ai d'abord milité aux CEMÉA, un mouvement d'éducation populaire qui agit dans la formation des animateurs de centres de vacances. Je suis devenu enseignant (et syndiqué !), j'ai milité aussi dans une association disciplinaire. Et puis, j'ai rencontré le CRAP et j'ai été séduit par la qualité de la réflexion mais aussi par l'aspect très concret de l'action : il faut produire une revue chaque mois !

Après en avoir été secrétaire général, j'en suis devenu le président en 2007. Je finis mon deuxième mandat en 2015. Ce qui m'anime depuis tout ce temps, c'est une indignation et une volonté. L'indignation devant les inégalités créées ou amplifiées par l'École et la volonté de changer l'École sans attendre.

Quel temps fort reprenez-vous de ces années à la tête des Cahiers pédagogiques ?

C'est d'abord un ensemble de moments liés à notre développement interne : le premier numéro vendu en pdf, les hors-séries numériques, l'évolution du site... Le développement du numérique et des réseaux sociaux ont marqué ce début du siècle. Et les enseignants s'inscrivent eux aussi dans

cette évolution. Aujourd'hui, comme les autres, ils s'informent et échangent par les réseaux sociaux et les listes de discussion. Il nous a fallu aller les chercher là où ils sont et nous y avons développé notre présence. Non seulement pour informer de nos publications mais aussi et surtout pour créer du lien, de la discussion entre des enseignants souvent isolés dans leurs établissements. Aujourd'hui, beaucoup d'entre-eux découvrent notre existence et nos activités par les réseaux sociaux. J'ai essayé d'accompagner et d'anticiper cette double évolution en faisant évoluer les *Cahiers Pédagogiques* et c'est un motif de fierté.

Les autres temps forts sont plus politiques. D'abord les « *assises de la pédagogie* » que nous avons organisées tous les deux ans et en particulier celles de 2011 avant les présidentielles et intitulées « *Pour une école plus juste et plus efficace* », un slogan toujours pertinent ! Et puis la journée organisée à l'occasion de la sortie du n°500 de notre revue, inaugurée par Vincent Peillon.

Quel regard portez-vous sur les récentes évolutions dans l'Éducation ?

J'ai l'optimisme du militant et je veux donc surtout retenir la Refondation de l'École et la volonté de redonner une

perspective à notre système éducatif. Car il faut bien reconnaître que celui-ci reste très inégalitaire. La dernière enquête PISA, si peu prise en compte, montre même que la France est un des pays où l'origine sociale joue le plus dans l'accès aux diplômes.

Mais la séquence récente sur la réforme du Collège m'inquiète avec ses crispations sur le « *nivellement par le bas* » et la défense du mythe de l'élitisme républicain car on y voit les résistances à l'œuvre tant dans le monde enseignant que dans l'ensemble de la société française.

Quel pourrait être le prochain chantier à mettre en œuvre pour améliorer le système éducatif français ?

C'est un oubli de la Refondation : la gouvernance du système éducatif. Notre École reste très bureaucratique et centralisée. Or, pour répondre aux défis de la lutte contre les inégalités, la principale mesure serait de desserrer les contraintes et redonner plus d'autonomie aux équipes enseignantes dans les établissements pour innover et trouver les réponses appropriées aux difficultés des élèves qu'ils ont en face d'eux. Il faut sortir des inspections/notations individuelles, avoir une vraie politique de



© Photo Luc Bentz

formation continue (obligatoire), proposer des programmes plus souples et en même temps fixer des objectifs plus précis. Les établissements devraient être évalués sur leur capacité à lutter contre les inégalités et sur leur action pour former leurs personnels et mutualiser les actions.

Je crois plus aux réformes « à bas bruit » et qui partent de la confiance dans le pouvoir d'agir des enseignants. Pour reprendre une conclusion d'un de nos derniers colloques : Quand on peut, on veut !

.....
Entretien complet sur notre site :
www.unsa-education.com
> rubrique Culture / À découvrir.



Christophe Guillet

christophe.guillet@unsa-education.org



Le CRAP-Cahiers pédagogiques

Le Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques (CRAP) est le nom actuel de l'association qui publie les Cahiers pédagogiques, nés en 1945. C'est en toute indépendance que le CRAP et les Cahiers prennent position sur les réformes qui sont mises en œuvre et réclament celles qui leur semblent indispensables. Ses membres sont des praticiens qui exercent dans tous les secteurs de l'école. Ce mouvement et sa revue ont besoin du soutien de ses sympathisants et de ses lecteurs pour vivre.

Pour en savoir plus :
www.cahiers-pedagogiques.com

Commandes en version papier ou pdf
à partir du site :
<http://librairie.cahiers-pedagogiques.com>

Cultur'actu

Le choix et les commentaires
de notre invité **Philippe Watrelot**.



Peut-on réformer l'école ?

« Le livre à offrir à Najat Vallaud-Belkacem ! ». L'auteur, universitaire belge, en s'appuyant sur des travaux de recherche, examine quarante ans de réformes des systèmes éducatifs à travers de nombreux pays et la manière dont chacun a essayé de conduire le changement pédagogique pour améliorer les performances des élèves. Pour lui, les enseignants sont les acteurs clés du système éducatif : leur accorder confiance et autonomie dans l'exercice de leur métier, investir dans leur développement professionnel, en fait, leur donner du pouvoir sur leurs pratiques et sur leur environnement de travail est un enjeu important dans le pronostic de réussite ou d'échec des réformes éducatives.

www.cahiers-pedagogiques.com/Peut-on-reformer-l-ecole-Approches-organisationnelle-et-institutionnelle-du-changement-pedagogique



Graine de crapule

« Dis-toi bien que l'éducation commencera le jour où l'atmosphère sera complètement débarrassée du moindre miasme de sanction. »

J'ai découvert le livre « Graine de crapule » en 78 pendant mon stage BAFA pour devenir animateur de centre de vacances. Chacune des phrases de Fernand Deligny m'a accompagnée. D'abord dans ma pratique d'animateur, ensuite dans ma vie d'enseignant. Il n'est pas besoin d'être un « gros » livre pour être essentiel.

Graine de crapule par Fernand Deligny,
éditions du Scarabée, 1960, 76 pages.



Jean-Pierre Astolfi (1943-2009)

Jean-Pierre Astolfi est un grand didacticien des sciences et un grand pédagogue. Mais il fut aussi président du CRAP et rédacteur en chef des Cahiers Pédagogiques. Je l'ai peu connu mais je me souviens encore d'une intervention qu'il avait faite durant nos Rencontres du CRAP à l'été 2003 sur la « saveur des savoirs ». J'ai aussi été très honoré d'être le porte-parole de Philippe Meirieu qui ne pouvait pas être présent à ses obsèques.

www.cahiers-pedagogiques.com/Jean-Pierre-Astolfi-1943-2009



Christophe Guillet

christophe.guillet@unsa-education.org



mgen[★]

MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI
CHOISI
MGEN

Maladie, dentaire, optique, mais aussi prévoyance intégrée et services d'accompagnement en cas de coups durs : MGEN garantit une protection performante à chaque moment de ma vie et couvre efficacement mes frais de santé. Pour ma santé, je veux être bien entourée : comme près de 3,8 millions de personnes, j'ai choisi MGEN.

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 01 64 80 64 80*

*Service téléphonique ouvert tous les jours de 9h30 à 18h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés). Pour connaître votre coordonnées.



L'offre CASDEN est disponible
en Délégations Départementales et
également dans le Réseau Banque Populaire.

casden

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture